



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLÉA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

OBJECTIFS DE LA FORMATION

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadre, IDE Coordonnateur et IDE

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

PRIX DE LA FORMATION

1100€

- Savoir insérer de façon adaptée la proposition de rédaction des directives anticipées dans la pratique institutionnelle et quotidienne :
 - Connaître la loi et la place des directives anticipées sur le plan législatif : quels droits et quels devoirs.
 - Savoir ce que sont les directives anticipées et leurs caractéristiques : quelles obligations et pour qui ? Dans quelles situations ?
 - Connaître et maîtriser les outils de rédaction existants.
 - Apprendre à ne pas tomber dans les pièges en termes de rédaction et d'injonction au patient et à ses proches.
 - Acquérir un savoir-faire pour proposer la rédaction des directives anticipées au patient.
 - Prendre conscience des conséquences psychologiques de la rédaction des directives anticipées pour le patient.

CONTENU DE LA FORMATION

1. **Historique et nouvelle loi**
2. **Définition**
3. **Présentation d'outils existants**
4. **Exemples**
5. **Écueils à éviter**
6. **Comment aborder cette question ?**
7. **A quel moment et par quels intervenants ?**
8. **Quelles conséquences pour le patient ?**
9. **Comment intégrer la proposition de directives anticipées à la prise en soins institutionnelle**

Durée : 1 jour

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU LOT-ET-GARONNE

Hélène BOURSINHAC
Conseillère en Formation
Continue
agence-marmande@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 33 47 69 70